CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

FOURNITURE D'UN VEHICULE

⇨ **Identification de la collectivité qui passe le marché :**

Commune de RIVES EN SEINE
1 avenue Winston Churchill
BP3
Caudebec en Caux
76490 RIVES EN SEINE

⇨ **Procédure de passation :**

Le marché est passé selon la procédure adaptée selon l'article L2123-1 du code de la commande publique.

⇨ **Personne responsable du marché :** Bastien CORITON, Maire de Rives en Seine

⇨ **Désignation de la personne habilitée à donner des renseignements prévus au code des marchés publics :** Monsieur Martial PATIN

⇨ **Désignation du comptable assignataire / Trésorerie de Lillebonne**

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE :

Le marché a pour objet la fourniture d'un véhicule automobile électrique à plateau basculant.

ARTICLE 2 - DOCUMENTS REGISSANT LE MARCHE :

Le marché est passé selon la procédure adaptée selon l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Les documents contractuels régissant le présent marché sont dans l'ordre de priorité décroissant :

- le(s) acte(s) d'engagement
- le présent Cahier des Clauses Particulières
- le CCTG
- le CCAG

↳ ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DU VEHICULE A FOURNIR :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Utilitaire avec autonomie de plus de 500 km minimum recharge : 55 km
- 3 places assises
- Sans malus écologique

DIMENSION : H1 X L1
Longueur : minimum 5 m et hauteur : qu'elle puisse rentrer dans un garage standard (environ 2m de hauteur et 2 m,40 m L)

MASSES :

- Charge utile du véhicule brut : min 800 et max 1500 kg
- Poids total autorisé en charge : max 3500 kg
- Volume de chargement : 5,8 m 3

MOTEUR : AVANT

- Hybride Essence rechargeable
- 150 CV minimum

EQUIPEMENTS DE SERIE :

- Climatisation

CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUE :

- Véhicule ne doit pas avoir de malus écologique

ACCESSOIRES :

- Tapis habitacle en plastique

EQUIPEMENTS :

- Plancher et côtés bois
- Porte latérale et deux portes arrières
- Roue de secours

↳ ARTICLE 4 - REPRISE DU VEHICULE D'OCCASION :

Sans objet

↳ ARTICLE 5 - LES PRIX :

Les prix sont fermes, définitifs et franco de port. Ils comprennent toutes les taxes en vigueur, charges fiscales et parafiscales, les frais de première mise en circulation, de carte grise, de carburant, de transport jusqu'au lieu de livraison et de tous les frais annexes.

Les prix portés sur l'acte d'engagement devront concerner les prestations de base et les options répondant aux caractéristiques demandées.

↳ ARTICLE 6 - VARIANTES :

Les variantes par rapport aux spécifications techniques du marché sont autorisées. Dans l'hypothèse où une variante serait retenue, des précisions ou des compléments sur la teneur de la variante pourront être demandés au candidat.

Le bordereau des prix devra comprendre obligatoirement la proposition initiale, et les variantes séparément.

↳ ARTICLE 7 - DELAIS D'EXECUTION ET DUREE DU MARCHE :

Le délai de livraison devra être précisé dans l'acte d'engagement

↳ ARTICLE 8 - CONDITIONS DE LIVRAISON :

La livraison du véhicule devra au préalable avoir été convenue (date et heure) avec les services techniques.

Personne à contacter en cas de difficultés : Monsieur Martial PATIN

Horaires de livraison : 8 h 30 -12 h 00 et 13h30-16 h 30

Le véhicule livré devra comporter toute la documentation technique d'utilisation du véhicule.

↳ ARTICLE 9 - MODE DE REGLEMENT :

Le règlement des prestations dues au titulaire sera effectué par mandat administratif, sur présentation d'une facture.

En cas de non-respect du délai de paiement, le calcul des intérêts moratoires se fera par application du taux d'intérêt légal en vigueur majoré de deux points.

↳ ARTICLE 10 - GARANTIE TECHNIQUE :

La prestation est garantie pour le véhicule neuf pendant 24 mois minimum à compter du jour de livraison (pièces et main d'œuvre).

↳ ARTICLE 11 - PENALITES :

Les pénalités pour retard d'exécution sont celles prévues au C.C.A.G.

↳ ARTICLE 12 - RESILIATION DU MARCHE :

En cas de résiliation du marché, les dispositions du C.C.A.G. sont applicables.

↳ ARTICLE 13 - LITIGES :

En cas de litige, c'est le Tribunal Administratif de Rouen qui est compétent.